

# Calendrier de collecte des matières résiduelles 2019

Novembre							Décembre						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2	1	2	3	4	5	6	7
3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14
10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21
17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28
24	25	26	27	28	29	30	29	30	31				

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - BUREAU MUNICIPAL

### Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30 au 16h30, Vendredi : FERMÉ

#### Personnel :

Directrice générale : Chantal Tremblay  
 Employé municipal : Marc-André Migneault 418-750-6485  
 Inspecteur en urbanisme : Jean-Philippe Quimper 418-775-6485  
 Agente en milieu rural : Kathy Laplante 418-775-8445, poste 2251 ou 775-8188



### MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

70, chemin Kempt  
 Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0  
 Téléphone (418) 775-6485, Télécopie (418) 775-3591  
 Courriel : [grandmetis@mitis.qc.ca](mailto:grandmetis@mitis.qc.ca)

Site internet : <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

# INFO-MUNICIPALE



# DÉCEMBRE 2019

## Municipalité de Grand-Métis

*Chantal Tremblay,*  
 Directrice générale / sec. trés.

FIER PARTENAIRE DU



PARC RÉGIONAL  
 DE LA RIVIÈRE MITIS

# Informations diverses

## ❖ PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL :

La municipalité de Grand-Métis vous informe que les prochaines réunions ordinaires du conseil municipal auront lieu **les lundis 16 décembre (budget) et le 13 janvier** à 19h30 au bureau municipal.

## ❖ BACS DISPONIBLES :

Des bacs pour les ordures et le recyclage sont disponibles à la municipalité au coût de 81.50\$ et pour le compostage au coût de 20.00\$. Pour en réserver un, communiquez au bureau municipal au 775-6485.

## ❖ RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Les règlements municipaux sont accessibles sur le site internet de la municipalité au <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

## ❖ BACS À VIDANGE ET RÉCUPÉRATION

En période hivernale, la municipalité demande aux citoyens de ne pas placer les bacs en bordure des rues et des routes afin de permettre aux entreprises de déneigement de faire leur travail de façon sécuritaire. En les disposant dans les entrées de cour, les voies publiques sont dégagées et cette mesure évite également que des bris soient occasionnés aux bacs lors des opérations de déneigement et d'épandage d'abrasif

❖ Veuillez prendre note que l'inspecteur en bâtiment, monsieur Jean-Philippe débutera l'horaire d'hiver à Grand-Métis, vous pourrez rencontrer M. Quimper le lundi entre 13h et 16h30 sur rendez-vous seulement. Pour prendre rendez-vous, communiquez au bureau municipal.

## AVEZ-VOUS VOTRE GUIDE ?

Le nouveau **Guide des services et ressources pour les aînés de La Mitis** regroupe les services offerts dans La Mitis par thématiques (Alimentation, Déplacements, Information et soutien, Loisirs, Santé, Soutien à domicile). Il contient une foule de coordonnées utiles!

### HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE :

Le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 5 janvier inclusivement pour les fêtes. En cas d'urgence, vous pouvez nous laisser un message sur le répondeur ou communiquer avec un membre du conseil.

## PRÉDICTION DES MARÉES – DÉCEMBRE 2019

### POINTE-AUX-CENELLES (Sainte-Flavie)

Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)	Jour	Heure	Hauteur (m)
01	05 :08	2.9	09	05 :53	1.1	17	05 :43	3.1	25	07 :00	0.7
01	10 :47	1.0	09	12 :15	3.5	17	11 :29	0.9	25	13 :22	4.1
01	17 :22	3.6	09	18 :39	1.0	17	18 :00	3.8	25	19 :55	0.4
01	23 :59	0.9	10	00 :37	3.1	18	00 :34	0.7	26	01 :54	3.3
02	05 :57	2.8	10	06 :29	1.0	18	06 :42	3.1	26	07 :43	0.7
02	11 :36	1.2	10	12 :52	3.7	18	12 :33	1.0	26	14 :07	4.1
02	18 :13	3.4	10	19 :17	0.8	18	19 :01	3.6	26	20 :39	0.4
03	00 :52	1.1	11	01 :15	3.2	19	01 :35	.8	27	02 :37	3.2
03	06 :51	2.7	11	07 :04	0.9	19	07 :45	3.1	27	08 :24	0.7
03	12 :34	1.3	11	13 :28	3.9	19	13 :47	1.1	27	14 :50	4.1
03	19 :08	3.1	11	19 :55	0.6	19	20 :06	3.4	27	21 :23	0.5
04	01 :48	1.2	12	01 :54	3.2	20	02 :36	0.9	28	03 :19	3.1
04	07 :52	2.7	12	07 :41	0.8	20	08 :50	3.2	28	09 :04	0.7
04	13 :47	1.4	12	14 :05	4.1	20	15 :06	1.0	28	15 :32	4.0
04	20 :08	3.0	12	20 :33	0.5	20	21 :13	3.3	28	22 :4	0.6
05	02 :45	1.3	13	02 :34	3.3	21	03 :34	0.9	29	04 :01	3.1
05	08 :56	2.8	13	08 :20	0.7	21	09 :53	3.4	29	09 :44	0.8
05	15 :07	1.5	13	14 :44	4.2	21	16 :19	0.9	29	16 :14	3.9
05	21 :12	2.9	13	21 :14	0.4	21	22 :20	3.2	29	22 :44	0.7
06	03 :40	1.3	14	03 :17	3.3	22	04 :31	0.9	30	04 :42	3.0
06	09 :57	2.9	14	09 :01	0.7	22	10 :52	3.6	30	10 :26	0.9
06	16 :16	1.4	14	15 :27	4.2	22	17 :22	0.8	30	16 :56	3.6
06	22 :15	2.9	14	21 :57	0.4	22	23 :23	3.2	30	23 :23	0.9
07	04 :30	1.3	15	04 :02	3.3	23	05 :24	0.8	31	05 :25	3.0
07	10 :50	3.1	15	09 :46	0.7	23	11 :46	3.8	31	11 :11	1.0
07	17 :11	1.3	15	16 :13	4.1	23	18 :18	0.6	31	17 :40	3.4
07	23 :10	2.9	15	22 :44	0.5	24	00 :18	3.2	01	00 :03	1.0
08	05 :14	1.2	16	04 :50	3.2	24	06 :14	0.8	01	06 :11	2.9
08	11 :36	3.3	16	10 :34	0.8	24	12 :35	4.0	01	12 :01	1.2
08	17 :58	1.1	16	17 :04	4.0	24	19 :08	0.5	01	18 :25	3.2
08	23 :56	3.0	16	23 :36	0.6	25	01 :08	3.3	02	00 :45	1.1

## PNEUS D'HIVER

À compter de l'hiver 2019, les automobilistes québécois devront installer leurs pneus d'hiver au plus tard le **1er décembre**. Auparavant, la loi prévoyait que la date limite était le 15 décembre de chaque année.

Cela fait suite à une modification législative qui a été apportée à l'art. 440.1 du *Code de la sécurité routière*<sup>1</sup>. Cependant, la date à laquelle les automobilistes peuvent de nouveau munir leurs véhicules de pneus d'été ou quatre saisons **demeure le 15 mars**.

Ainsi, du 1er décembre jusqu'au 15 mars, le propriétaire d'un véhicule motorisé immatriculé au Québec, autre qu'un véhicule lourd, un véhicule-outil ou une machine agricole, ne peut le mettre en circulation, à moins que le véhicule ne soit muni de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale.

Depuis le 15 décembre 2014, est considéré comme un « *pneu conçu spécifiquement pour la conduite hivernale* », un pneu sur lequel est apposé le **pictogramme** illustré en marge, prévu au *Règlement sur l'utilisation de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale* (RLRQ, c. C-24.2, r. 45, annexe 1) :

Par ailleurs, l'utilisation de pneus à crampons est autorisée pour la période allant du 15 octobre au 1er mai de l'année suivante (art. 441 du *Code de la sécurité routière*, RLRQ, c. C-24.2 et art. 1 du *Règlement sur l'utilisation d'antidérapants sur les pneus de certains véhicules routiers*, RLRQ, c. C-24.2, r. 44).

---

## LA COLLECTE SÉLECTIVE : UN GESTE QUI RAPPORTE

La gestion responsable des matières résiduelles est l'un des grands défis auxquels font face les municipalités. La collecte sélective permet justement aux citoyens de récupérer facilement leurs matières et de les détourner des lieux d'élimination.

Car le dernier budget de la MRC, le budget relié à l'enfouissement va encore augmenter.

La gestion des matières résiduelles constitue le poste budgétaire affichant la plus importante hausse des dépenses de la MRC. Le tarif pour le traitement et l'enfouissement des matières passe de 76 \$ à 89 \$ la tonne, en raison de la construction d'une nouvelle cellule au lieu d'enfouissement technique. C'est pourquoi il est important que chacun fasse sa part. Plus que jamais, il est important de détourner le maximum de matières résiduelles de l'enfouissement, car pour chaque tonne non enfouie, c'est 115 \$ qu'une municipalité économise.



## Info-prévention



**POUR DES FÊTES SANS MAUVAISES SURPRISES.**

### **Mon beau sapin... sécuritaire.**

Choisissez un sapin dont les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement. Coupez de nouveau le tronc (en biseau) dès votre arrivée à la maison : il absorbera mieux l'eau. Placez le sapin dans un récipient d'eau et arrosez-le tous les jours.

Qu'il soit naturel ou artificiel, installez votre sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur (plinthé, chaufferette, foyer, etc.) et placez-le loin des endroits passants et des sorties.

### **La nuit : on éteint.**

Éteignez les décorations lumineuses dès que vous quittez la maison ou allez au lit. Vos décorations devraient être certifiées CSA ou ULC, de même que vos cordons de rallonge. Privilégiez des ampoules à faible émission de chaleur (DEL).

Jetez les décorations lumineuses qui sont défectueuses, séchées ou fendillées et respectez toujours le type d'usage pour lequel elles sont conçues, tout comme vos cordons de rallonge (usage intérieur ou extérieur). Ne laissez pas courir les cordons de rallonge sous les tapis ni dans les entrées de porte, et ne les branchez pas bout à bout! Utilisez une barre d'alimentation pour ne pas surcharger les prises de courant et les cordons de rallonge.

### **À l'intérieur et à l'extérieur : on dégage le passage.**

En cas d'incendie, il est essentiel de pouvoir **évacuer rapidement votre domicile**. Soyez prévoyant, pour votre famille et vos invités, en déneigeant toutes vos sorties et balcons après chaque chute de neige. Assurez-vous aussi que rien d'encombre les portes de sortie (bottes, décorations, etc.). Les fenêtres doivent aussi être déneigées et dégelées. Une fenêtre coincée par la glace peut empêcher l'évacuation.

Prévoyez un point de rassemblement accessible en hiver et visible par les pompiers dès leur arrivée.

### **Une chandelle : jamais sans surveillance...**

Vous souhaitez ajouter des chandelles pour plus d'ambiance? Assurez-vous de les déposer sur une surface stable et loin de toute matière qui pourrait prendre feu. En tout temps, gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.

### **Un brûleur chaud, ça ne se remplit pas de nouveau!**

Une bonne fondue dans le temps des fêtes, c'est réconfortant! Le réchaud électrique est à privilégier, car il est plus sécuritaire. Si vous utilisez un réchaud avec brûleur, déposez-le sur une surface stable qui supporte la chaleur. Prévoyez un deuxième brûleur, car il faut éviter de remplir un brûleur chaud.

### **Le foyer à l'éthanol : une décoration à surveiller.**

Les foyers à l'éthanol sont de plus en plus populaires pour réchauffer l'ambiance. Cependant, ils sont décoratifs et ne doivent pas être utilisés pour chauffer une pièce.

Aussi, assurez-vous que votre résidence est munie d'un détecteur de monoxyde de carbone (CO) ainsi que d'un extincteur portatif adéquat et en bon état de fonctionnement.

Informations tirées du Ministère de la Sécurité publique du Québec.

*Vous avez des questions? Contactez-nous!*

Korin Gagné et Cédric Bélanger  
Service de sécurité incendie et civile  
418 775-8445



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

#### DÉBUT D'INCENDIE DANS UN CAMION DE COLLECTE – UN RAPPEL DE L'IMPORTANCE DE NE PAS DISPOSER LES CENDRES CHAUDES À LA POUBELLE

Amqui, le 25 novembre 2019. Le vendredi 22 novembre 2019, un incendie provoqué par des cendres chaudes a débuté dans un camion de collecte des déchets de la région. L'incident est heureusement resté mineur grâce à la vigilance et la rapidité d'action du conducteur.

La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis tient à rappeler aux citoyens et citoyennes qu'il est important de disposer des cendres de manières sécuritaires :

- Déposez les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle;
- Sortez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible et à au moins 1 mètre de tout bâtiment ou matière combustible;
- Laissez les cendres dans le contenant recouvert durant au minimum 7 jours avant de disposer des cendres dans la poubelle.

Pour plus de précautions, il est recommandé de conserver les cendres durant toute la saison hivernale et d'en disposer seulement au printemps.

Pour plus d'information sur une saine gestion des matières résiduelles, les citoyens, municipalités et organismes sont invités à téléphoner dans La Matapédia au 418 629-2053, poste 1138 ou dans La Mitis au 418 775-8445, poste 1138 ou à consulter le [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca).

- 30 -

Source : Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis

MRC de La Matapédia

Tél. : 418 629-2053 poste 1138

Courriel : [matresi@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:matresi@mrcmatapedia.qc.ca)

MRC de La Mitis

Tél. : 418-775-8445 poste 1138

Courriel : [matresi@mitis.qc.ca](mailto:matresi@mitis.qc.ca)

## Le Mot **vert** du mois – « Des déchets, c'est pas un cadeau »



Bonjour à toutes et tous,

Chaque année aux Fêtes, en plus des cadeaux et des gâteaux, vous payez pour envoyer à l'enfouissement des tonnes de matières pourtant recyclable, compostable, réutilisable, revalorisable! Tant de matières qui une fois enfouies auront des répercussions à long terme sur l'environnement, pour vous et pour les générations futures. Cette année, soyez écoresponsable dans votre temps des fêtes. Voici quelques astuces :

#### Arbre vert de Noël :

- **Préférez les décorations réutilisables** à celles à usage unique. De plus, il vous en coûtera moins cher à long terme.
- Pour les lumières, utilisez des **ampoules à DEL**, moins énergivores et plus durables.
- **Fermez vos lumières** lorsque vous allez vous coucher.

#### Des éco-cadeaux :

- **Privilégiez les cadeaux sous forme de services, de moments partagés ou des cartes cadeaux** pour éviter l'achat d'objets superflus. (ex. : une séance de massage, une carte cadeau de votre librairie, etc.) Sinon, privilégiez les cadeaux utiles, durables et produits localement, par exemple du travail d'un artisan.
- **Emballez le moins possible vos cadeaux et utilisez un emballage fait de papier recyclé, mais surtout recyclable.** Évitez les brillants, appliqués métallique ou plastiques non recyclables. **Pensez à avoir un bac bleu à proximité** lors de la séance de déballage des cadeaux!

#### Le soir des festivités :

- Si possible, déballez en fonction de pouvoir **réutiliser le papier d'emballage.**
- **Utilisez de la vaisselle lavable.** Faire la vaisselle en famille est une activité amusante et c'est beaucoup plus rapide. Essayez-le !
- **Faites une bonne gestion de vos repas** en vous assurant que les restants seront consommés.
- Rappelez-vous, **les résidus de table vont dans le bac brun**, même dans le temps des fêtes. N'oubliez pas, les sacs de plastique compostable sont maintenant acceptés!

D'ici le prochain Mot **vert**, je vous souhaite un joyeux Noël écoresponsable, parce que des déchets, ce n'est pas un cadeau!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Régie intermunicipale de traitement  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)

Courriel : [matresi@mitis.qc.ca](mailto:matresi@mitis.qc.ca)

Tél. : 418 775-8445, poste 1138

## La municipalité tiens, encore cette année, à vous rappeler certaines règles de civisme lors de la période hivernale:

- Il est interdit de jeter la neige de son entrée de cour dans la rue;
- RAPPEL IMPORTANT

Tout au long de la période hivernale, il est important de se rappeler qu'en vertu de l'article 498 du Code de la sécurité routière du Québec, il est strictement interdit de déposer ou jeter de la neige sur les voies de circulation ou les accotements des chemins publics lors du déneigement d'entrées et de stationnements. Cela pourrait occasionner des accidents ou des bris pour les automobilistes.

Le non-respect de ce règlement peut être passible d'une amende.  
Merci de l'attention que vous porterez à la présente et bonne saison hivernale!

- La même règle s'applique pour les propriétaires de haies de cèdres en bordure de la chaussée. Les haies de cèdres doivent être taillées et respectées certaines distances de l'emprise de rue pour ne pas nuire à la visibilité et au déneigement ;

### **ATTENTION MOTONEIGISTE**

Nous avons reçu quelques plaintes l'an passé du fait que certains motoneigistes circulent sur des terres sans en demander la permission au propriétaire. Prière de demander la permission pour passer sur les terrains privés.

**SVP un peu de civisme !**

### **CUEUILLETTE DES ORDURES ET RÉCUPÉRATION PÉRIODE DES FÊTES**

Pour la période des fêtes, aucune modification ne sera apportée aux dates de collecte des vidanges et du recyclage qui se fera selon l'horaire habituel.

## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, qu'une session spéciale du conseil de la Municipalité de Grand-Métis aura lieu le 16 décembre 2019 à 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis, située au 70 chemin Kempt à Grand-Métis, au cours de laquelle le budget 2020 pour la prochaine année financière sera adopté, par règlement numéro 2019-0174.

Lors de cette session les délibérations porteront exclusivement sur le budget 2020, ainsi que la période de questions.

**DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 3 DÉCEMBRE 2019**

Chantal Tremblay,  
Directrice générale secrétaire-trésorière

## **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2020**

AVIS est donné, par la soussignée, que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de Grand-Métis pour l'année 2020 est fixé conformément à ses règlements, aux dates suivantes :

Lundi 13 JANVIER 2020  
Lundi 3 FÉVRIER 2020  
Lundi 2 MARS 2020  
Lundi 6 AVRIL 2020  
Lundi 4 MAI 2020  
Lundi 1 JUIN 2020  
Lundi 6 JUILLET 2020

Lundi 17 AOUT 2020  
Lundi 14 SEPTEMBRE 2020  
Lundi 5 OCTOBRE 2020  
Lundi 2 NOVEMBRE 2020  
Lundi 7 DÉCEMBRE 2020  
Lundi 21 DÉCEMBRE 2020  
(Extraordinaire – Budget 2020)

À moins d'avis contraire, toutes les séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal se tiennent au bureau municipal sis au 70, chemin Kempt, à Grand-Métis à 19h30.

Tout avis public peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité de Grand-Métis : [www.municipalité.grand-metis.qc.ca](http://www.municipalité.grand-metis.qc.ca)

**DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 13 NOVEMBRE 2019**



**Comité de promotion**  
*Municipalité de Grand-Métis*

**Le Comité de promotion et de développement de Grand-Métis  
vous invite à sa prochaine Assemblée générale annuelle  
le LUNDI 23 janvier 2020 à 19h00 au bureau municipale de Grand-Métis**

Pour que des projets se concrétisent, il faut la collaboration des citoyens de Grand-Métis. Aidez-nous à faire de notre municipalité un endroit où il fait bon vivre et, par le fait même, la rendre vivante et active socialement.

Ça nous appartient à tous...

Comité de promotion et de développement de Grand-Métis





### Retour Halloween à Padoooo!

Le 26 octobre dernier a eu lieu l'événement *Halloween à Padoooo!* au centre du village de Padoue. Ce sont une centaine de bénévoles qui ont travaillé fort afin d'offrir un événement mémorable pour les jeunes et moins jeunes de la région. Un 5 à 7 de remerciement a eu lieu le 8 novembre dernier afin de les remercier et d'échanger sur leur expérience.



Au total, 300 personnes y ont participé, en plus des bénévoles présents.

Un énorme merci au comité organisateur composé de Lynda Harquail, Nancy Dionne, Mélanie Saint-Laurent, Mégan Desrosiers, Michel Lecours, Jacques Blanchette et Josy-Anne Bérubé. Merci aussi à *Construction Gino Paradis* de s'être joint à nous avec l'organisation d'une superbe station avec toute son équipe.



Merci à tous les citoyens de Padoue qui ont prêté mains fortes lors de l'événement et qui ont pris le temps de décorer leur maison. Le succès repose sur l'implication de tous!



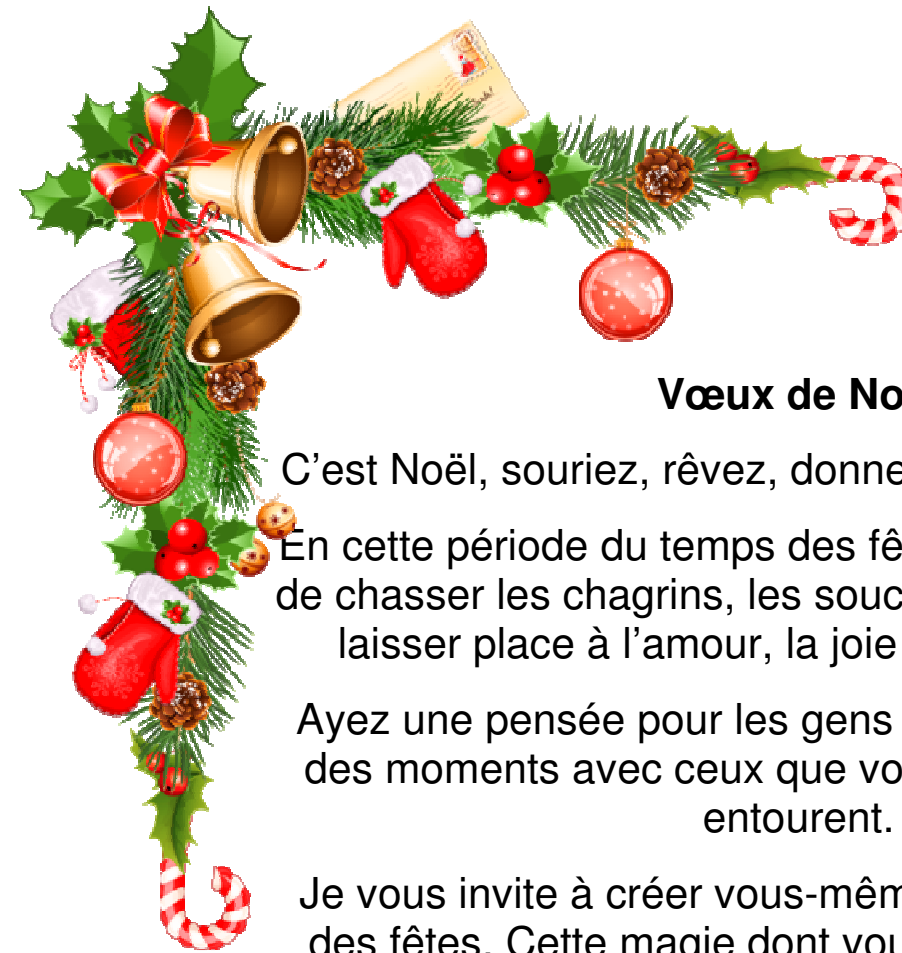
Nous vous invitons à aller voir les photos et la vidéo de l'événement sur la page Facebook du Service des loisirs Padoue, St-Octave de Métis & Grand-Métis.

---

### Retour concert de Noël



Le 24 novembre dernier, 15 personnes se sont jointes à la Table d'Harmonisation en loisir des aînés pour une sortie au concert de Noël de l'ensemble vocal Bérard Dupéré et ses amis accompagné de l'ensemble musical Antoine Perreault et la présence de Marc Hervieux. Ce concert a eu lieu à l'Église de Sainte-Angèle-de-Mérici. Ce fut un magnifique concert qui nous a permis de nous mettre dans l'ambiance du temps des fêtes.



### Vœux de Noël

C'est Noël, souriez, rêvez, donnez, partagez et aimez !

En cette période du temps des fêtes, le temps est venu de chasser les chagrins, les soucis et les douleurs pour laisser place à l'amour, la joie et la bienveillance!

Ayez une pensée pour les gens perdus, mais profitez des moments avec ceux que vous aimez et qui vous entourent.

Je vous invite à créer vous-même la magie du temps des fêtes. Cette magie dont vous avez besoin et qui mettra le plus de sourires possible sur le visage de vos proches.

J'en profite d'ailleurs pour remercier toutes les personnes avec qui j'ai eu la chance de travailler au cours de l'année 2019. Que 2020 soit remplis de santé, de bonheur et de beaux projets.

**Josy-Anne Bérubé,**  
coordonnatrice en loisir intermunicipal.



« Une fois que vous remplacez les pensées négatives par des pensées positives, vous allez commencer à avoir des résultats positifs. » Willie Nelson





## Dîner de Noël

Vous êtes invités au dîner traditionnel du temps des Fêtes, organisé par le *Club les Blés d'Or de la Métis*.

Dimanche 8 décembre 2019, 12 h  
Coût : 15 \$ / personne  
Au Centre Récréatif de  
Saint-Octave-de-Métis

Vin d'honneur, prix de présence et danse avec Jean-Clément Lavoie.

Bienvenue à tous.

Réservation obligatoire auprès de Gaétane Bérubé au  
418 775-3191



## Fête de Noël à Saint-Octave-de-Métis

La municipalité de Saint-Octave-de-Métis invite les jeunes familles à venir fêter l'arrivée du père Noël.

**Samedi 14 décembre 2019 de 13 h 30 à 15 h 30**  
**au Centre récréatif de Saint-Octave-de-Métis**  
**Aucune contribution demandée**  
**Prévoir des souliers d'intérieur**

Pour l'occasion, le père Noël a demandé à ses joyeux lutins de préparer une petite surprise pour chacun des enfants d'âge scolaire primaire et pour tous ceux qui ne fréquentent pas encore l'école. C'est une formidable occasion de réunir les familles de la municipalité et de fêter tous ensemble.

Pour nous aider à organiser la fête et nous assurer de n'oublier personne, nous vous demandons de bien vouloir remplir le coupon-réponse distribué aux enfants de l'école ou bien de communiquer avec Josy-Anne Bérubé au 418 732-6684. Avant **lundi 9 décembre 2019**





## Sortie à l'Océanic

Le Club FADOQ les Blés d'Or de la Métis et le Comité jeunesse intermunicipal vous invitent à venir assister à une partie de l'Océanic de Rimouski affrontant les Remparts de Québec au Colisée Financière Sun Life, le dimanche 16 février 2020 à 15 h



Tarif spécial, incluant le transport en autobus :  
6,00 \$ / 15 ans et moins  
8,50 \$ / Étudiant  
15,50 \$ / adulte  
13,00 \$ / 65 ans & +

Départ en autobus du Centre Récréatif de Saint-Octave-de-Métis à 13 h 45.  
Réservation avant le 10 janvier 2020 auprès de Gaétane Bérubé au 418-775-3191 ou Josy-Anne Bérubé au 418 732-6684.

### Carnaval de Padoue

Le Carnaval de Padoue est à la recherche de personnes intéressées pour s'occuper de la randonnée de motoneige, du tournoi de hockey et du tournoi de balle donnée.

Il recherche aussi des duchesses ou des ducs pour le 37e Carnaval.  
Tu as un intérêt ou des questions, communique avec Réjeanne Ouellet au 418 775-6324 d'ici le 6 décembre.

DÉCEMBRE						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3 8 h 30 Français Padoue 13 h après-midi jeux	4 10 h vie active 13 h Fermières 19 h Tricot Jasette	5 8 h 30 français St-Octave	6 10 h vie active	7
8 Dîner de Noël FADOQ	9	10 8 h 30 Français Padoue 13 h après-midi jeux	11 Fête de Noël de l'école 10 h vie active 13 h Fermières 19 h Tricot Jasette	12 8 h 30 français St-Octave	13 10 h vie active	14
15	16	17 13 h après-midi jeux	18 10 h vie active 13 h Fermières 19 h Tricot Jasette	19	20 10 h vie active	21
22	23	24	25 Noël	26	27	28
29	30	31				



Les Membres Du Conseil  
De La  
Municipalité De Grand-Métis  
Et Le Personnel  
Aimeraient Vous Souhaiter  
Un Joyeux Noël Et  
Une Bonne Et Heureuse Année  
2020  
Qui Vous Apportera À Tous  
Santé, Bonheur Et Prospérité.

LA DIRECTION